

## Lignes directrices du programme Allez-y NB

### *Aperçu*

Le Programme de subventions Allez-y NB découle d'une entente bilatérale entre le gouvernement du Canada (Sport Canada) et le gouvernement du Nouveau-Brunswick (ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture).

### **Ce programme a deux objectifs :**

- a) Soutenir les projets qui valorisent la littératie physique ainsi que la participation des enfants et des jeunes conformément aux trois premiers stades du modèle de développement à long terme par le sport et l'activité physique, soit "Enfant actif", "S'amuser grâce au sport" et "Apprendre à s'entraîner".
- b) Soutenir des projets qui offrent à un groupe cible spécifique la possibilité de participer activement au sport, en tant qu'athlètes, entraîneurs, officiels et dirigeants bénévoles. Les groupes cibles comprennent les jeunes autochtones, les personnes ayant un handicap, les femmes et les filles, ainsi que les jeunes provenant d'un milieu économiquement défavorisé.

### *Possibilités de financement*

Pour réaliser ces objectifs, Allez-y NB a créé les quatre subventions suivantes :

- Développement du leadership
- Développement de la littératie physique
- Développement des opportunités - Personnes ayant un handicap
- Développement des opportunités - Femmes et filles

### *Qui est admissible?*

- Organismes de sports provinciaux (OSP)
- Organismes de sports régionaux (OSR)
- Organismes multisports (OMS)
- Municipalités ou Conseils de loisirs
- Communautés autochtones
- Organismes locaux de sport et de loisirs (clubs)
- Organismes sans but lucratifs
- Organismes communautaires en collaboration avec des écoles

### *Processus de demande*

**Organismes régionaux :** Veuillez communiquer avec le ou la conseiller(ère) en sport et loisirs de votre région, voir la [carte ci-jointe](#).

**Organismes provinciaux :** Veuillez remplir le formulaire de demande approprié et le soumettre accompagné de tous les documents requis.



Canadian  
Heritage

Patrimoine  
canadien

Canada

New Brunswick  
Nouveau Brunswick

### *Subvention pour le Développement du leadership*

L'objectif de cette subvention est de fournir une aide pour la :

- 1- Formation d'entraîneurs et de leaders communautaires
- 2- Embaucher une Personne ressource (PR) du PNCE pour former/certifier les entraîneurs/leaders
- 3- Formation des Personnes ressources (PR) du PNCE
- 4- Formation des responsables du développement des entraîneurs pour le NB
- 5- Des opportunités de formation uniques pour les leaders du NB

#### *Programme de formation éligible:*

PNCE (Habilités liées aux fondements du mouvement (HFM), Modules pour entraîneurs d'athlètes autochtones (MEAA), Entraîner des athlètes ayant un handicap, Entraîneur communautaire, Introduction à la compétition, Introduction à la compétition avancée et Entraîneur de compétition développement (ECD), High Five, Départ Santé pour les jeunes actifs (DSJA), Superhero

#### *Qui est admissible?*

- Organismes de sports provinciaux (OSP)
- Organismes de sports régionaux (OSR)
- Organismes multisport (OMS)
- Municipalités ou Conseils de loisirs
- Communautés autochtones
- Organismes locaux de sport et de loisirs (clubs)
- Organismes sans but lucratifs
- Organismes communautaires en collaboration avec des écoles

#### *Financement*

Un maximum de 15 000 \$ par année pendant une période maximale de deux ans.

#### *Exigences relatives au financement*

Les requérants doivent :

- Démontrer un engagement en espèces ou en nature évalué à 25 % du coût des dépenses de l'initiative.
- Indiquer tous les détails du projet (la formation prévue pour la personne ressource et les entraîneurs communautaires en mentionnant les dates, les lieux, le nombre de participants attendus et le contenu de la formation);
- Les organismes provinciaux de sport doivent expliquer comment ils collaborent avec les organismes régionaux et les clubs locaux à l'échelle de la province pour élaborer des programmes.
- Fournir un budget détaillé.
- La description du projet doit préciser les dépenses et la manière dont le financement sera utilisé (c'est-à-dire le transport - fournir des détails sur ce qui est couvert, etc.)



*Dépenses admissibles incluent, mais ne sont pas limitées à:*

- Toutes dépenses reliées à offrir une session de formation (location de salle, ressources, manuels, pourcentage de l'inscription, subventions pour l'inscription)
- Toutes dépenses reliées à envoyer des représentants du club à une formation peuvent être inclus dans la demande ou peuvent être accéder à travers une demande régionale
- Toutes dépenses reliées à former une personne responsable du développement des entraîneurs ou une personne ressource (PR) du PNCE
- Toutes dépenses occasionnées par la PR ou le responsable du développement des entraîneurs
- Toutes dépenses occasionnées pour faire venir une PR ou un responsable du développement des entraîneurs

### *Subvention – Développement de la littératie physique*

L'objectif de cette subvention est d'aider les organisations éligibles à créer et à améliorer des opportunités qui renforcent le développement de programmes de littératie physique qui **s'inscrivent dans les trois premiers stades** du modèle de développement à long terme du sport et de l'activité physique par :

- 1- La mise en œuvre de tout programme axés sur la littératie physique
- 2- Des améliorations à un programme existant
- 3- Programmes axés sur des groupes cibles telles que les jeunes autochtones, les personnes ayant un handicap, les femmes et les filles, et les jeunes économiquement défavorisés (l'accent est mis sur un développement adapté au stade de développement et une certaine souplesse sera accordée quant à l'âge des participants)

#### *Qui est admissible?*

- Organismes de sports provinciaux (OSP)
- Organismes de sports régionaux (OSR)
- Organismes multisport (OMS)
- Municipalités ou Conseils de loisirs
- Communautés autochtones
- Organismes locaux de sport et de loisirs (clubs)
- Organismes sans but lucratifs
- Organismes communautaires en collaboration avec des écoles

#### *Financement*

**Organismes provinciaux** – Les subventions sont limitées à 10,000\$ par année pour une période de deux ans

**Organismes régionaux** – Les subventions sont limitées à 5000\$ par année pour une période de deux ans

#### *Exigences relatives au financement*

Tous les requérants doivent démontrer dans leur demande:

- a. que le programme offre de nouvelles possibilités; ou
  - b. la façon dont le programme cible un groupe spécifique; ou
  - c. la façon dont il renforce la littératie physique en améliorant la formation des entraîneurs; et
  - d. la viabilité de la participation au terme du financement du programme Allez-y NB.
- Le programme cible des participants qui sont dans les trois premiers stades du modèle de DLTA;
  - Le programme de sport utilisé est conforme et souscrit au modèle de DLTA de l'organisme national de sport (ONS);
  - Au moins un entraîneur a une formation reconnue (PNCE, HFM, High Five, BDJA, Superhero) et/ ou un enseignant en éducation physique;
  - Le requérant ou d'autres partenaires apportent une contribution en espèces ou en nature.

#### *Dépenses admissibles incluent, mais ne sont pas limitées à:*

- Formation des entraîneurs/leaders - Toutes les formations PNCE, High Five, Superhero et BDJA
- Frais d'inscription aux formations
- Frais d'orientation et de formation du nouveau programme (doit être un programme développé par l'OSN, le cas échéant)
- Équipement nécessaire au programme
- Matériel requis (ressources / manuels de formation, etc.)



- Frais d'administration/opérationnel (publicité, promotion, impression, copie, etc.)
- Frais d'assurance du programme
- Frais d'adhésion
- Subventions pour l'inscription
- Transport (frais de transport essentiels)
- Frais de location des installations
- Honoraires des entraîneurs, leaders et instructeurs
- Frais reliés à l'organisation d'une formation
- Dépenses reliées à envoyer des participants à une formation

#### *Dépenses non admissibles*

- Dépenses déjà couvertes par d'autres programmes
- Coûts associés aux compétitions (tels que les frais de déplacements, la formation, les uniformes, les t-shirts et ceux liés à la tenue d'événements)

## *Subvention – Développement des opportunités - Personnes ayant un handicap*

### **Objectif**

Cette subvention aide les organismes éligibles à créer et multiplier les occasions pour les participants ayant un handicap de prendre part à des programmes de qualité grâce :

1. Au développement de nouveaux programmes ou à l'élargissement de programmes existants;
2. Au développement d'opportunités intégrées pour les participants ayant un handicap (c'est-à-dire intégrés dans les programmes existants); ou
3. À l'achat d'équipement de sport adapté pour les participants en para sports.

### **Qui est admissible?**

- Organismes de sports provinciaux (OSP)
- Organismes de sports régionaux (OSR)
- Organismes multisport (OMS)
- Municipalités ou Conseils de loisirs
- Communautés autochtones
- Organismes locaux de sport et de loisirs (clubs)
- Organismes sans but lucratifs
- Organismes communautaires en collaboration avec des écoles

Dans le cas d'une demande de club, une lettre de soutien de l'OSP doit être jointe à la demande. Dans l'éventualité d'une dissolution du club, l'équipement sera remis à l'OSP.

### **Parties 1 et 2.**

#### **Financement**

**Organismes provinciaux** – Les subventions sont limitées à 10,000\$ par année pour une période de deux ans

**Organismes régionaux** – Les subventions sont limitées à 5000\$ par année pour une période de deux ans

#### **Exigences relatives au financement**

Tous les requérants doivent démontrer dans leur demande:

- a. que le programme offre de nouvelles possibilités; ou
  - b. la façon dont le programme cible les personnes ayant un handicap; ou
  - c. la façon dont il renforce la littératie physique en améliorant la formation des entraîneurs; et
  - d. la viabilité de la participation au terme du financement du programme Allez-y NB.
- Le programme cible des participants qui sont dans les trois premiers stades du modèle de DLTA;
  - Le programme de sport utilisé est conforme et souscrit au modèle de DLTA de l'organisme national de sport (ONS);
  - Au moins un entraîneur est formé pour travailler avec des participants ayant un handicap. Les formations reconnues sont (Le module Entraîner des athlètes ayant un handicap du PNCE, ou une formation offerte par Olympiques Spéciaux Nouveau-Brunswick;
  - Un budget détaillé comprenant toutes les contributions en espèces et en nature ou les subventions des autres partenaires.

#### **Dépenses admissibles incluent, mais ne sont pas limitées à:**

- Formation des entraîneurs/leaders - Toutes les formations PNCE, High Five, Superhero et BDA
- Frais d'inscription aux formations



- Frais d'orientation et de formation du nouveau programme (doit être un programme développé par l'OSN, le cas échéant)
- Équipement nécessaire au programme
- Matériel requis (ressources / manuels de formation, etc.)
- Frais d'administration/opérationnel (publicité, promotion, impression, copie, etc.)
- Frais d'assurance du programme
- Frais d'adhésion
- Subventions pour l'inscription
- Transport (frais de transport essentiels)
- Frais de location des installations
- Honoraires des entraîneurs, leaders et instructeurs
- Frais reliés à l'organisation d'une formation
- Dépenses reliées à envoyer des participants à une formation

### *Dépenses non admissibles*

- Dépenses déjà couvertes par d'autres programmes
- Coûts associés aux compétitions tels que les frais de déplacements, la formation, les uniformes, les t-shirts et ceux liés à la tenue d'événements

### *Partie 3. Achat d'équipement de sport adapté pour les participants en para sport*

#### *Financement*

Une assistance financière est disponible pour assister à l'achat d'équipement sportif adapté pour des programmes para sports à partir du stade "Apprendre à s'entraîner" jusqu'au stade "S'entraîner à s'entraîner"

Les organismes sont admissibles jusqu'à concurrence de 100 % du coût de l'équipement, jusqu'à un maximum de 10,000\$.

#### *Exigences relatives au financement*

Les requérants doivent:

- Démontrer un engagement envers l'entretien et l'entreposage adéquat de l'équipement adapté
- Assumer tous les coûts reliés à l'entreposage, l'entretien et au transport;
- Démontrer qu'au moins un entraîneur est formé pour travailler avec des participants ayant un handicap. Les formations reconnues sont (Le module Entraîner des athlètes ayant un handicap du PNCE, ou une formation offerte par Olympiques Spéciaux Nouveau-Brunswick;

#### *Dépenses admissibles incluent, mais ne sont pas limitées à:*

- Équipement général requis (casques, gants, etc.)
- Équipement de sport adapté requis selon le stade approprié de développement



Canadian  
Heritage

Patrimoine  
canadien

Canada

New Brunswick  
Nouveau Brunswick

## Subvention – Développement des opportunités – Femmes et filles

### Objectif

Les femmes et les filles sont sous-représenté dans le sport et les loisirs. Le but de cette subvention est d'accroître la participation des femmes et des filles dans tous les aspects du sport et des loisirs, que ce soit en tant que participantes, entraîneures, officielles ou leaders.

1. Initiatives pour les femmes et les filles dans les trois premiers stades du DLTA
2. Femmes en tant qu'entraîneures/leaders
3. Femmes en tant qu'officielles
4. Femmes en tant que membres d'un conseil d'administration
5. Initiatives qui ciblent la rétention des femmes et les filles (opportunités récréatives)
6. Événements motivateurs ou d'inspiration

### Qui est admissible?

- Organismes de sports provinciaux (OSP)
- Organismes de sports régionaux (OSR)
- Organismes multisport (OMS)
- Municipalités ou Conseils de loisirs
- Communautés autochtones
- Organismes locaux de sport et de loisirs (clubs)
- Organismes sans but lucratifs
- Organismes communautaires en collaboration avec des écoles

### Financement

**Organismes provinciaux** – Les subventions sont limitées à 10,000\$ par année pour une période de deux ans

**Organismes régionaux** – Les subventions sont limitées à 5,000\$ par année pour une période de deux ans

### Dépenses admissibles incluent, mais ne sont pas limitées à:

- Formation des entraîneures/leaders - Toutes les formations PNCE incluant Gardons les filles dans le sport : une nouvelle ressource pour les entraîneurs, les mentors et les moniteurs, High Five, Superhero et BDJA
- Formations des officielles
- Frais d'inscription aux formations
- Frais d'orientation et de formation du nouveau programme (doit être un programme développé par l'OSN, le cas échéant)
- Équipement nécessaire au programme
- Matériel requis (ressources / manuels de formation, etc.)
- Frais d'administration/opérationnel (publicité, promotion, impression, copie, etc.)
- Frais d'assurance du programme
- Frais d'adhésion
- Subventions pour l'inscription
- Transport (frais de transport essentiels)
- Frais de location des installations
- Honoraires des entraîneur(e)s, leaders et instructeur(e)s
- Frais reliés à l'organisation d'une formation
- Dépenses reliées à envoyer des participantes à une formation



### *Exigences relatives au financement*

Tous les requérants doivent démontrer dans leur demande:

- a. que le programme offre de nouvelles possibilités; ou
  - b. la façon dont le programme cible les femmes et les filles; ou
  - c. la façon dont il renforce la littératie physique en améliorant la formation des entraîneurs; et
  - d. la viabilité de la participation au terme du financement du programme Allez-y NB.
- Le programme cible des participantes qui sont dans les trois premiers stades du modèle de DLTA;
  - Le programme de sport utilisé est conforme et souscrit au modèle de DLTA de l'organisme national de sport (ONS);
  - Au moins un ou une entraîneur(e) a une formation reconnue (PNCE, HFM, High Five, BDJA, Superhero) et/ou un/une enseignant(e) en éducation physique;
  - Le requérant ou d'autres partenaires apportent une contribution en espèces ou en nature.

De plus, les requérants doivent décrire comment cette initiative vise à rendre les femmes et les filles plus actives.

- Dans quelle mesure les femmes et les filles sont-elles sous-représentées dans votre sport/programme?
- Comment l'initiative contribuera-t-elle à accroître la participation des femmes et des filles dans le sport?